

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature de la convention de partenariat pour le projet de résidence artistique de territoire avec Madame Géraldine ALIBEU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant l'engagement de Hautes Terres Communauté en faveur de l'éducation artistique et culturelle ;

Considérant le projet de Hautes Terres Communauté pour la mise en œuvre une résidence artistique de territoire, confiée à Madame Géraldine ALIBEU, autrice-illustratrice jeunesse, afin de valoriser les paysages, le patrimoine naturel et l'identité des Hautes Terres par la création d'une collection de cartes postales illustrées ;

Considérant que la résidence artistique est organisée sur les cinq périodes de présence de l'artiste suivantes :

- Du 15 au 28 juillet 2026
- Du 11 au 23 octobre 2026
- Du 18 au 31 janvier 2027 (dates prévisionnelles)
- Du 18 au 30 mai 2027 (dates prévisionnelles)
- Du 15 au 25 juillet 2027 (dates prévisionnelles) : cette dernière période étant consacrée notamment à la finalisation des productions, au montage de l'exposition de restitution et à l'impression des supports de valorisation ;

Considérant que la mise en œuvre de la résidence artistique fait l'objet d'une convention de partenariat à conclure avec Madame Géraldine ALIBEU, précisant les modalités d'organisation des premières périodes de résidence, et que la période de restitution finale qui aura lieu en juillet 2027 fera l'objet d'un avenant à la convention ;

Considérant que le montant total des 4 premières périodes de résidence s'élève à 24 503 €, et que chacune des périodes fait l'objet d'une budgétisation spécifique ;

Considérant que la mise en œuvre de cette résidence artistique s'inscrit dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) 2026-2027 ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer la convention de partenariat avec Madame Géraldine ALIBEU, sise 5 rue du Clocher 26400 CREST, pour la mise en œuvre d'une résidence artistique de territoire organisée de juillet 2026 à juillet 2027 afin de valoriser les paysages, le patrimoine naturel et l'identité des Hautes Terres par la création d'une collection de cartes postales illustrées ;

Article 2 : De signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 : De préciser que les dépenses liées à la mise en œuvre de cette résidence artistique, comprenant notamment les rémunérations de l'autrice-illustratrice, les frais annexes, les dépenses

Le 30 juin 2026

DECISION PRESIDENT N°2026-DPRSDT-24

8.9 - Culture

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 015-200066637-20260630-2026_DPRSDT_241-AR

d'impression des supports de valorisation ainsi que les frais liés à l'exposition de restitution, sont inscrites au budget de Hautes Terres Communauté (dépense de fonctionnement chapitre 011 – Charges à caractère général, article 611 – Contrats prestations de services) ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,



Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.